

“Les zones franches sont plus coûteuses qu’utiles”

■ Une étude est sceptique quant à la création réelle d’emplois dans ces quartiers défavorisés.

Établir une zone franche à Bruxelles. Le projet a été présenté comme une initiative phare du gouvernement bruxellois. Le but? Redynamiser l’un des quartiers de la capitale les plus touchés par le chômage, celui situé le long du canal (d’Anderlecht à Schaerbeek). L’idée est de donner des incitants financiers aux entreprises venant s’y installer, tout en leur demandant de respecter une clause d’embauche locale: 30% de leur personnel doit résider dans “la zone d’économie urbaine stimulée”.

Les zones franches? L’idée n’est pas neuve, elle existe en Wallonie depuis 2006 même si le principe y est différent (ces zones sont des communes entières). Le principe a aussi été établi dans dif-

férentes grandes villes, que ce soit aux Etats-Unis, en Angleterre ou en France.

Et les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, d’après une étude universitaire⁽¹⁾ menée par Florian Mayneris de l’Université catholique de Louvain. D’après l’auteur, même avec cette clause d’embauche, Bruxelles pourrait rater son principal objectif dans cette zone franche, à savoir celui d’y faire chuter le taux de chômage. Se référant aux cas de différents pays, Florian Mayneris constate ainsi que ces zones franches sont souvent “plus coûteuses que vraiment utiles en matière de mise à l’emploi. Surtout si on n’y intègre pas une réflexion sur la formation des résidents de ces zones”.

Ce type de politique ne serait donc “pas la panacée” et les exemples anglais, américains ou français “invitent à la prudence”. D’après lui, quatre phénomènes surgissent lorsque cette politique, basée

sur des critères d’espace, est mise en place.

1 Déplacements. Selon l’auteur, les gains en termes d’attractivité pour la zone franche se font au détriment de sa périphérie immédiate. “Les entreprises que l’on gagne d’un côté, on les perd de l’autre.”

30%

CLAUDE D’EMBAUCHE
Les sociétés doivent engager minimum 30% de résidents de la zone franche.

2 On aide surtout “les moins pauvres des zones franches françaises”. “Les études sur les zones franches françaises ont démontré que leur impact est d’autant plus fort que le handicap initial des quartiers soutenus est faible. Avec les fonds structurels, on se rend compte aussi que ces politiques bénéficient avant tout aux moins pauvres des pauvres”, dixit M. Mayneris.

3 Pas l’impact souhaité sur l’emploi des résidents. D’après l’étude, les résidents trouvant un emploi quit-

tent généralement ces quartiers “dès qu’ils le peuvent”, tandis que les nouveaux arrivants appartiennent à des groupes socio-économiques “plus défavorisés”.

4 La tentation de l’optimisation fiscale. Ce sont souvent de petites entreprises mobiles, tels des cabinets médicaux, qui se délocalisent dans les zones franches, parfois quelques rues plus loin. Et souvent pour “de pures raisons d’optimisation fiscale”. “Elles gardent leur clientèle et ne bénéficient en rien aux résidents des zones, même au niveau de l’accès à la santé”, regrette l’auteur.

Bref, plutôt que de miser sur des zones franches, Florian Mayneris prône des politiques “d’emplois francs”, soit “une sorte de discrimination positive” à l’embauche pour les résidents de ces quartiers.

R.Me.

→ (1) www.regards-economiques.be